



Communiqué de presse

Mardi 5 avril 2016

Les plages audoises (re)deviennent des véritables espaces naturels

CONTACTS

LPO Aude

Tel. : 04 68 49 12 12
06 35 38 33 62
aude@lpo.fr

Première à tomber, la Plage de la Vieille Nouvelle en Réserve naturelle régionale sera libérée de tout véhicule à moteur dès l'été 2016. La LPO Aude félicite l'Etat et le Parc Naturel Régional pour cette dynamique engagée vers une stricte application des lois au bénéfice de l'environnement, des espèces et des amoureux de ces paysages.

Il ne reste en France que les plages de l'Aude et des Bouches-du-Rhône à être « roulées ». Ces « plages sauvages », comme aiment à les appeler les habitués, le sont parce qu'elles ont résisté au Programme Racine et qu'elles ont été protégées de toute dégradation irréversible par la Loi Littoral qui fête ses 30 ans cette année.

Les 6 kilomètres de plage de la Vieille Nouvelle viennent s'ajouter aux plages de Leucate et de Fleury où l'interdiction d'accès aux véhicules à moteur est déjà régularisée depuis de nombreuses années. La LPO Aude est heureuse de cette avancée et demande à l'Etat que les moyens nécessaires à son application soient réservés.

La « Plage sauvage », Mateille à Gruissan et les plages au sud, Port-la-Nouvelle et La Palme, suivront. Cette amélioration permettra à ces plages de se reconstituer et de fournir à nouveau des services de récréation et de partage de la nature en respect avec la flore et la faune. Gravelot, Sterne et autre Alouette calandrelle seront de la fête.

Dans 30 ans, les acteurs de ce progrès pourront être fiers d'avoir légué aux générations futures leurs véritables Plage sauvages.

**Pierre TAILLADE et Christian RIOLS
Co-Présidents de la LPO Aude**

Quels oiseaux nichent sur nos plages ?

Les plages audoises, malgré les pressions anthropiques, sont encore des sites naturels d'exception. Elles accueillent en nidification des espèces d'oiseaux migratrices qui nichent au sol ou au pied d'une touffe de végétation : Sterne naine, Gravelot à collier interrompu, Huitrier pie, Alouette calandrelle, Pipit rousseline ou Bergeronnette printanière. Les Laro-limicoles sont des oiseaux côtiers tels que les sternes, mouettes, goéland pour les laridés et les bécasseaux, gravelots, échasse ou avocette pour les limicoles. Ils ont tous pour particularité de nicher au sol le plus souvent sur les hauts de plage et en bordure de lagune. La majorité de ces espèces sont menacées en France.

Quelle sont les impacts d'une circulation ?

Le premier impact est la destruction d'habitat naturel (tassement, végétation écrasée, pollution) sur la bande de roulement les zones de parkings. Le deuxième est la destruction directe d'individu (nid, jeune poussin mais aussi adultes percutés) ; toutes ces espèces étant protégées par la loi de 1976 : 40 ans ! Enfin le dernier impact est le dérangement des couples nicheurs.